Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-212202022-20261117-2026_59-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 novembre 2026

Le lundi 16 novembre 2026 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. HUITOREL Ronan, Mme DEL COLLE Claudie et M. CARIO Eric, Adjoints

M. MONNOT Laurent, M. MARCEL Thierry, Mme RIVOALLAND Mireille, Mme DION Gwénola, M. ROBERT Michel, Mme EXTIER Sabrina, Mme VÉRON Sandrine, M. TAVERNIER Vincent, M. DEMEZET Kevin, Mme COLLOBERT Typhen,

Secrétaire de séance : M. Eric CARIO

Date de convocation : 12/11/2026
Date de publication : 17/11/2026

Délibération 59/2026 : Désignation d'un(e) suppléant(e) pour le CIAS de Carhaix-Plouguer (Centre Intercommunal d'Action Sociale)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le nouveau mandat 2026, il n'y a plus qu'un seul conseiller communautaire (le maire) représentant de la commune à Poher Communauté et donc au CIAS de Carhaix-Plouguer.

Le conseil d'administration du CIAS peine régulièrement à atteindre le quorum car ses membres sont déjà sursollicités.

Pour répondre à cette problématique, il est proposé que chaque commune membre de Poher Communauté désigne un(e) suppléant(e) pour représenter à la commune au conseil d'administration du CIAS de Carhaix-Plouguer.

Monsieur le Maire propose la candidature de Mme Claudie Del Colle, Adjointe aux affaires sociales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNE Madame Claudie DEL COLLE comme suppléante pour représenter la commune au conseil d'administration du CIAS de Carhaix-Plouguer.

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15 - Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Le Maire,

MAIRIE de PLEVIN 22340

Caractère exécutoire certifié par transmission de la présente délibération à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 17/11/2026 et affichage en mairie le 17/11/2026.